ART. 35 N° II-3730

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-3730

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

ART. 35 N° II-3730

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		, ,
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche	0	0
universitaire Vie étudiante	0	
	U	U
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	300 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Investissements pour la recherche polaire (ligne nouvelle)	300 000 000	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet l'investissement dans un brise-glace afin d'améliorer le soutien logistique de l'Institut Paul Emile Victor (IPEV) en Antarctique.

Actuellement, l'Astrolabe est mis à disposition de l'IPEV 120 jours par an alors que 140 jours seraient nécessaires pour un fonctionnement optimal des stations en Antarctique. Disposer d'un véritable brise-glace rendrait possible les ravitaillements quels que soient les aléas climatiques.

De plus, pour contribuer aux collaborations européennes, nombreuses, ainsi qu'aux grands projets internationaux collaboratifs, présents et futurs, la France se doit de disposer de moyens maritimes adaptés à l'environnement polaire.

Cet amendement propose donc d'allouer 300 millions d'euros à un nouveau programme budgétaire « Investissements pour la recherche polaire » dans la mission Recherche et enseignement supérieur, afin de financer l'acquisition d'un brise-glace.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement : - Prélève 300 millions d'euros en AE et CP sur l'action 2 « Agence nationale de la recherche » du

ART. 35 N° II-3730

programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » - Abonde d'autant le nouveau programme « Investissements pour la recherche polaire » Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.